

MAIS BIEN SÛR !

Des manuels labellisés à l'école, des groupes de niveau au collège, des semaines de stages en plus pour les terminales de bac professionnel, sont les principales mesures annoncées par le gouvernement pour « l'élévation » du niveau des élèves...

Ces propositions nous ramènent 50 ans en arrière, en ressortant des méthodes pédagogiques dépassées et liberticides, en donnant la priorité aux entreprises au détriment du lycée, lieu de formation et des savoirs.

Le ministère est enfermé dans sa tour d'ivoire et n'entend plus que les sondages. Quand va-t-il réfléchir avec les personnes du terrain, pour une vraie école de la « réussite » ?

*Pour le Bureau Régional CGT-EP,
Sarah Conquer et Vanessa Robert*

INFOS 1^{er} DEGRÉ

>> LES ÉCOLES DU RÉSEAU ESKOLIM, KEZAKO ?



Tijenn Merien

ESKOLIM regroupe 5 réseaux d'écoles associatives sous contrat avec l'Éducation Nationale, où l'on enseigne les langues dites « régionales » par immersion. Il s'agit d'un bain linguistique, fondé sur la culture de chaque territoire. Le but étant que les élèves pratiquent leurs langues dans tous les moments de la vie de l'école, pour devenir bilingues.

C'est où ?

Dans 5 territoires de l'hexagone, dont la Bretagne historique — et donc le département de Loire-Atlantique — avec le réseau des écoles Diwan. **Le réseau Diwan dans le 44 est composé de 5 écoles (Guérande, Nantes, Saint-Herblain, Saint-Nazaire et Prinquiou) et du collège de Saint-Herblain dans l'agglomération nantaise.**

Ça consiste en quoi ?

Les enfants apprennent les langues de leur territoire dès l'école maternelle. Tous les cours sont dispensés dans ces langues. Le français est étudié dès le CE1. Ces écoles suivent les programmes de l'Éducation Nationale, de la maternelle au lycée.

Et les enseignant-es ?

Il existe deux statuts :

- > Les personnes ayant le CRPE sont professeur-es des écoles,
- > Les personnes qui n'ont pas le CRPE ont le même statut que les maîtres auxiliaires. Elles peuvent également être recrutées en CDI par les réseaux suite à un Master MEEF que proposent les centres de formation, en langue dite « régionale » bien sûr. Malheureusement, ces personnels qui font preuve de compétences et de dévouement, progressent moins vite que leurs collègues avec concours.

Pour le CRPE, une épreuve en langues (écrit et oral) est donc à passer en plus, comme pour les enseignant-es des écoles bilingues.

Nous n'oublions pas le personnel non enseignant qui participe au bon fonctionnement de nos écoles, et dont le statut reste souvent fragile.

Nous nous battons toujours pour que les langues minorisées soient reconnues officiellement par l'État français, pour avoir plus de moyens, plus d'enseignant-es et ainsi accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions.

INFOS 2nd DEGRÉ

>> COMMISSION DE L'EMPLOI : FORMATION À LAVAL



Linda Mesle et Anne Sarrouille (CDE 53) puis Jean-François Moutel (CDE 72)

CE 06 DÉCEMBRE, dans les locaux de l'Union départementale CGT du 53 à Laval, s'est déroulée une formation sur la commission départementale de l'emploi second degré. **Étaient présent-es pour la CDE 53 Linda Mesle et Anne Sarrouille ; pour la CDE 72 Jean-François Moutel.** L'occasion de rebalayer les fondamentaux et d'échanger sur les pratiques. Le tout dans la bonne humeur, cerise sur le gâteau. Pas du luxe alors que **le mouvement va entamer sa première étape avec les inscriptions qui devront être réalisées avant le 19 janvier.**

Si vous souhaitez que votre dossier soit suivi par la CGT enseignement privé sous contrat avec l'État, contactez nos responsables : leurs coordonnées sont à votre disposition sur notre fiche contact.

..... >>> **Prenez contact avec vos représentant-es**



Zeljko Vujackov, CDE 72

>> MALAISE AU LYCÉE DES MÉTIERS SAINTE CATHERINE DU MANS

DURANT UN EXERCICE INTRUSION, un faux terroriste a fait irruption dans le lycée Sainte-Catherine du Mans, vendredi 17 novembre, provoquant un vent de panique chez des adolescents comme chez des adultes.

Le Directeur avait demandé à un membre du personnel de se cagouler et de « jouer » l'intrus pour faire plus « vrai ».

Rapidement, la peur a gagné la dizaine d'élèves présents dans le hall d'entrée à ce moment-là. « Il y a eu des malaises, des cris, tout le monde a essayé de se cacher... Il y en a même qui ont voulu escalader les murs du lycée, la panique était vraiment totale », ont ainsi raconté les élèves aux journalistes. En revanche d'autres élèves n'ont pas vécu la même situation dans l'enceinte de l'établissement car ils étaient éloignés des faits.

Le directeur du lycée Sainte-Catherine, Jean-Philippe Gourvès, a expliqué au micro de France Bleu « qu'aujourd'hui, il est difficile d'avoir l'adhésion des gens, car ils ne pensent pas que ça puisse vraiment arriver ». Alors, cette fois, le directeur avait décidé de « hausser le curseur du réalisme et de la surprise ».

Certains professeurs auraient, eux, préféré que l'établissement scolaire privilégie « la pédagogie » à « cette forme de violence ».

Dans la période actuelle, on ne peut qu'être stupéfait devant de tels raisonnements et agissements. L'établissement a évité un drame possible (un élève se jetant d'une fenêtre, l'intervention violente pour contrecarrer le collègue masqué, une crise cardiaque...).

La CGT a été reçue pour exprimer son mécontentement par le directeur qui ne voit pas le problème. Incroyable non !?...

Nous avons interpellé le rectorat de Nantes, la Tutelle et la DDEC 72 pour exprimer notre incompréhension et notre désaccord et pour connaître les suites que donneront les institutions.

Ce bulletin académique est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer articles (1500 signes) ou brèves (6 à 700 signes) sur vos réalités.

>> QUELLE EST LA RÈGLE EN COMMISSION DE L'EMPLOI ?

C'est le **Code de l'Éducation, article R 914-77** qui précise les modalités du mouvement dans le privé sous contrat ainsi que l'ordre de présentation des candidatures à ce mouvement.

En Commission de l'emploi, les textes de référence sont l'Accord national professionnel sur l'organisation de l'Emploi des maîtres des établissements catholiques du second degré sous contrat d'association ainsi que les modalités d'application.

BRÈVES 1^{er} DEGRÉ



Amina Guerrier, CDE 49

>> HARCÈLEMENT

Le harcèlement :

- > un mot lourd de connotation pour des enfants et des ados.
- > Un sujet humain qu'on a envie de prendre à bras le corps et avec lequel on ne transige pas.

MAIS C'EST TOUJOURS LA MÊME CHOSE : UNE BRIQUE QUI S'AJOUTE À NOTRE MISSION SANS DE RÉELS MOYENS.

Quand il n'y a plus de médecins scolaires, ni de psychologues, ni infirmières dans les établissements... Quand il n'y a même pas un petit local confortable pour s'isoler, reconforter, discuter, rassurer et mettre en confiance...

Quand il n'y a pas dans notre emploi du temps de la journée, en primaire, une plage horaire libre... pour prendre l'enfant en charge 3 minutes loin du regard des autres.

Encore une fois, c'est à nous de puiser dans nos ressources pour pallier les manquements de notre institution.



A La CGT-EP nous dénonçons ce manque de moyens et nous demandons une vraie réponse sur ce sujet.

..... ● >>> **Prenez contact avec vos représentant-es**
.....

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 80 55 34 25**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>